



Championnat de France des Jeunes – Qualification Départementale – Vosges

Règlement intérieur – 2019

Article 1 :

Le Comité Départemental des Clubs d'Échecs des Vosges organise la « Qualification Départementale du Championnat de France des Jeunes » pour les catégories Minime, Benjamin, Pupille, Poussin et Petit-poussin.

Dates des rencontres : du 12/01/2019 au 12/01/2019

Lieu des rencontres : Espace du Tilleul – 16 rue du Général de Gaulle – 88400 Gérardmer

Ce championnat est ouvert à tout joueur ou joueuse licencié(e) FFE A ou B d'un club vosgien pour la saison en cours.

Article 2 : Règles et Appariements

Les Règles du Jeu d'Échecs sont celles de la FFE dans leur dernière version officielle (01/02/2018). Les appariements se feront au « système toutes rondes ». Les groupes seront constitués par catégories d'âge en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie.

Seuls les joueurs ayant fait contrôler leur licence FFE avant l'heure de clôture des inscriptions seront appariés pour la 1ère ronde.

Article 3 : Cadence

Cadences : 30 minutes KO pour les catégories Minime Benjamin et Pupille

20 minutes KO pour les catégories Poussin et Petit-poussin

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : le 12/01/2018 de 13h30 à 13h55

Clôture des inscriptions : 13h55

Clôture du Tournoi : le 12/01/2018 vers 18h30

Dates et horaires des rondes :

Pour les catégories Minime, Benjamin et Pupille, le 12/01/2018

1ère ronde 14h00

2ème ronde 15h10 (suivie d'une pose)

3ème ronde 16h45

Pour les catégories Petit-poussin et Poussin, le 12/01/2018

1ère ronde 14h00

2ème ronde 14h45

3ème ronde 15h30 (suivie d'une pose)

4ème ronde 16h45

5ème ronde 17h25

Article 5 : Droits d'inscription



Règlement intérieur – 2019

Droits d'inscription : sans droits d'inscription.

Article 6 : Classement

Départage des exæquo : BUCHHOTZ Tronqué, BUCHHOLTZ et Performance.

Qualification pour la phase interdépartementale du Championnat de France des Jeunes :

Les joueurs qualifiés en priorité (dans chaque catégorie féminine ou masculine) pour la phase interdépartementale sont ceux qui auront marqué la moitié des points au moins, sachant que les 3 premiers joueurs par catégorie après les départages sont sélectionnés quels que soient leurs résultats.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard est considéré comme forfait.

Un joueur forfait n'est apparié pour une ronde ultérieure que s'il justifie son absence.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 83 79 58 17 en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Rappels

- L'annexe A du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera en application dans les 3 tournois.
- Les directives III du livre de l'arbitre portant sur les fins de parties au KO seront en application dans les 3 tournois sauf la directive III.4
- Les joueurs doivent respecter « la Charte du joueur d'échecs » établie par la FFE.
- Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur concerné perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre,
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre pourra entamer une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Les joueurs doivent avoir une attitude convenable pendant et en dehors des parties d'échecs.
- L'analyse et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est Interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion concernant leur partie en cours de déroulement.
- Toute dégradation des locaux ou du mobilier entraînera une exclusion du championnat.



Championnat de France des Jeunes – Qualification Départementale – Vosges

Règlement intérieur – 2019

Article 10 :

Arbitre Principal : Jean-Pierre LIST arbitre AFC (Arbitre Fédéral Club)

Autres Arbitres : Christian SIMON arbitre AFC (Arbitre Fédéral Club)

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur



CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.
- Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).